Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260930-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

2026/09-30
REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2026

Date de convocation : 01/09/2026 Date d'affichage : 01/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 1er septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

Madame le Maire informe le conseil que Madame Catherine CREVECOEUR a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale au mois de juillet 2026. Les suppléants figurant sur la liste ont été sollicités dans l'ordre : Monsieur Franck BERTRAND, premier suppléant, a remis à son tour sa démission ; la deuxième suppléante, Madame Émilie LE CROM JOURDAIN, a accepté le poste de conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue. Madame Émilie LE CROM JOURDAIN siège à compter de la présente séance ; le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Étaient présents : Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, M. Xavier SOURCEAU, Mme Émilie LE CROM JOURDAIN.

Absentes ayant donné pouvoir :

- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Karidiatou SANOU ;
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI ;
- Mme Marie-Lyne SCHEMBRI, pouvoir à M. Benjamin GUERARD.

M. Xavier SOURCEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

VOTE POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION QUI LIE LE PÔLE URBANISME, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE ET LA COMMUNE

Madame le Maire expose que la commune est liée par une convention avec le pôle urbanisme, qui assure l'instruction des autorisations d'urbanisme. La communauté de communes Vexin Centre a réitéré sa délibération pour poursuivre cette convention ; il revient à la commune de délibérer à son tour afin de renouveler la convention et de continuer à bénéficier des services du pôle urbanisme.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 422-8 ;

VU la délibération de la communauté de communes Vexin Centre ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260930-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la convention qui lie le pôle urbanisme, la communauté de communes Vexin Centre et la commune, et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Xavier SOURCEAU

Le Maire,

Candice ENEE

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr